

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES USSES ET RHÔNE

Avis d'ouverture d'enquête publique

Une enquête publique conjointe, préalable à l'approbation de la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays de Seyssel et à la création du périmètre délimité des abords (PDA) de la Tour de Mons, est organisée par la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR). Ce projet a été soumis à la mission régionale de l'autorité environnementale qui a rendu son avis le 04/02/25 en indiquant que celui-ci ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale. La CCUR a décidé de suivre cet avis par délibération du 11/02/25. L'ensemble de ces documents sont consultables sur le site internet de la CCUR : <https://www.usse-et-rhone.fr/6207-plui-du-pays-de-seyssel.htm>

L'enquête publique se déroulera du **lundi 12 mai 2025 à 8h30 au vendredi 13 juin 2025 à 12h**, soit une durée de 33 jours. M. Bruno PERRIER a été nommé commissaire enquêteur suppléant et M. André PENET commissaire enquêteur. **Il se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ces observations, le lundi 12 mai 2025 de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy (74270), le lundi 26 mai 2025, en Mairie de Corbonod (01420) de 9h à 12h puis en Mairie de Seyssel (74910) de 14h à 17h, le vendredi 13 juin de 8h30 à 12h, au pôle Urbanisme de la CCUR, 35 place de l'Eglise à Frangy.**

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support numérique à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6116>, sur support numérique via un poste informatique ouvert à tous au siège de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, sur support papier au siège de l'enquête et dans les mairies concernées : Angefort, Bassy, Challonges, Clermont, Corbonod, Desingy, Droisy, Menthonnex sous Clermont, Seyssel 01, Seyssel 74 et Usinens, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles.

Durant la période de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra faire part de ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible sur le site internet dédié à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6116>, sur les registres d'enquête papiers déposés à cet effet au siège de l'enquête et dans chacune des onze mairies concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sauf jours fériés et fermetures exceptionnelles, par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique, par mail : enquete-publique-6116@registre-dematerialise.fr ; ces contributions transmises par courrier seront publiées sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6116>

et donc visibles par tous.

Toutes les observations seront rendues publiques et consultables à l'endroit où elles auront été déposées et dans le rapport du commissaire enquêteur. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date et l'heure d'ouverture et après la date et l'heure de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

L'autorité compétente pour approuver la modification n°2 du PLUi du Pays de Seyssel à l'issue de l'enquête publique est le Conseil communautaire de la CCUR. Ce dernier pourra, s'il y a lieu et suite au rapport et conclusions du commissaire enquêteur, modifier le projet de modification n°2 du PLUi du Pays de Seyssel avant approbation.

A l'issue de l'enquête publique, le PDA relatif à la Tour de Mons pourra être créé par arrêté du Préfet de Région, autorité compétente pour approuver celui-ci.

454832100



COMMUNE DE SAINT JEAN DE NIOST

Avis d'enquête publique relative au zonage d'assainissement et des eaux pluviales

En application des dispositions de l'arrêté n° 2024/25 du 14/04/2025 de Madame le Maire, le zonage d'assainissement et des eaux pluviales de la commune de SAINT - JEAN - DE - NIOST sera soumis à l'enquête publique durant 15 jours, du **14/05/2025 au 28/05/2025 inclus**.

L'autorité environnementale indique, dans ses décisions du 08/04/2025, que le zonage d'assainissement et des eaux pluviales n'est pas soumis à évaluation environnementale.

Monsieur Jean-Paul SAINT-ANTOINE, désigné par le Tribunal administratif de LYON, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Un dossier sera déposé au siège de l'enquête :

- Mairie, de SAINT-JEAN-DE-NIOST, les :
 - mardi de 14h à 17h
 - mercredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
 - Jeudi de 14h à 17h
 - Vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Le public pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou les adresser :

- par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur, en mairie
- par courriel électronique à l'adresse suivante : contact@saintjeandenioست

Elles seront par la suite annexées au registre d'enquête.

Le Commissaire Enquêteur recevra à l'annexe de la mairie de SAINT JEAN DE NIOST dans la « Salle Entre Nous », les jours et heures suivants :

- Mercredi 14/05/2025 de 8h à 12h
- Mercredi 28/05/2025 de 14h à 17h

Le rapport du commissaire enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public pendant un an, à l'issue de l'enquête, en mairie, et sur le site de la préfecture de l'Ain.

Le Maire
Béatrice DALMAZ

438861200



COMMUNE DE BANEINS

Enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Baneins

Par arrêté n°A015_2025 du 13/05/2025 le Maire de Baneins a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

A cet effet, la Présidente du tribunal administratif de Lyon a désigné M. Daniel ROBIN en qualité de commissaire enquêteur et M. Gérard BLANCHET en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de Baneins du **lundi 2 juin 2025 au vendredi 4 juillet 2025**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-baneins>

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie :

- 1ème permanence : Lundi 2 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- 2ème permanence : Vendredi 13 juin 2025 de 14h00 à 18h00
- 3ème permanence : Vendredi 20 juin 2025 de 14h00 à 18h00
- 4ème permanence : Jeudi 26 juin 2025 de 09h00 à 12h00
- 5ème permanence : Vendredi 4 juillet 2025 de 14h00 à 18h00

Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Baneins ou par voie électronique à l'adresse suivante : revision-plu-baneins@mail.registre-numerique.fr

Cet avis est affiché à la mairie de Baneins et peut être consulté sur le site internet :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-plu-baneins>

Au terme de l'enquête, le projet de révision du PLU, éventuellement amendé, sera soumis à l'approbation par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire

459260000

VIES DES SOCIÉTÉS

Cessation de garantie

CESSATION DE GARANTIE

GALIAN-SMABTP, société anonyme au capital de 87.976.100,52 euros, dont le siège social est sis 89 rue La Boétie - 75008 Paris, RCS de Paris n° 423 703 032, fait savoir que la garantie dont bénéficiait la SAS CH IMMOBILIER, sise 897 Rue Edouard Herriot, 01480 Jassans-Riottier, RCS de Bourg-en-Bresse n° 981 338 346, accordée pour l'activité de gestion immobilière, visée par la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessera trois (3) jours francs après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN-SMABTP dans les trois (3) mois de cette insertion sous la référence DAPI/K03672S.

459283100

VENTES AUX ENCHÈRES

Ventes judiciaires

SELARL VÉRONIQUE MONNET
Commissaire de Justice
31, Cours de Verdun - 01100 OYONNAX
Tel 04.74.81.79.62 - Mail : contact@vente-europe.com

Lots sur www.adjugevendu.fr
VENDREDI 23 MAI
A 10 H 00- (01100) OYONNAX - Sur place
176, Cours de Verdun - Exposition à 9 h 15
Suite LJ ATEO
Matériel de plombier, chauffagiste, véhicules utilitaires
SAMEDI 24 MAI A 14 H - à l'Etude
Exposition à partir de 13 h
Sur Moniteur et Interencheres
Suite LJ QUALITRI : machines d'assemblage
Suite LJ Mr HERNANDEZ GONZALEZ : électricité
Suite LJ ATEO, 3 véhicules de tourisme
Frais en sus des enchères 11,90 %HT , soit 14,28 % TTC
TVA récupérable
Aucune réclamation, une fois l'adjudication prononcée n'est recevable

459271200



Marchés publics



Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

- Publication des procédures
- Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce

DÉPARTEMENTS 01-39-42-43-69
lpal@ebra.fr

DÉPARTEMENTS 21-71
legale@ebra.fr

Pour tout conseil et optimisation des coûts

0809 101 811 (coût d'un appel local)

Laetitia CAPOCCITTI : 06.50.65.21.97